

An aerial photograph of the University of Nanterre campus, showing modern university buildings, green lawns, and a paved walkway. In the background, the Paris skyline with several skyscrapers is visible under a clear blue sky. A large red diagonal shape covers the left and bottom portions of the image, serving as a background for the text.

Université
Paris Nanterre

Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 10 mars 2025

Approuvé en CA du 22 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)

Mme CONTY (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme MULLER (Agir pour Nanterre)

M. PICHARD (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. VALLET (Nanterre, une ambition
solidaire)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)

M. CAMUS (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme CEDELLE (Nanterre, une
ambition solidaire)

Mme DEMOULIN (Nanterre engagée)

Mme LAVAUT (Nanterre engagée)

M. MATHIOT (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. SOREZ (Nanterre, une ambition
solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)

M. BARRY (SNASUB – FSU)

Mme BRZOWSKI (SGEN
CFDT)

M. ETTAI (SGEN CFDT)

Mme MONDOUT (SNASUB –
FSU)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste
anticapitaliste et révolutionnaire)

Mme AMANZOU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

Mme GAIDOT (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

M. RUIZ (L'Alternative : POUR de
meilleures conditions d'études ;
CONTRE la précarité)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Mme GUEDES DA COSTA
(Représentant d'une entreprise
employant moins de 500 salariés)

Mme VARLET (Personne assumant
des fonctions de direction générale au
sein d'une entreprise)

M. MIGEVANT (CNRS)

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme FAES (cheffe de cabinet)

Mme FOURAULT CAUET (Vice-
présidente Formation et vie
universitaire)

Mme JELEVA (Vice-présidente
chargée de la CFVU)

M. POLIT (Vice-président Partenariats)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mme FEVRE (Directrice générale des
services)

Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA
chargée des ressources humaines)

M. LETOURNEUX (DGSA chargé du
piloteage, des finances et du numérique)

M. GUÉRIN (DGSA chargé de la

MEMBRES INVITÉS

Mme DE BEARN (directrice
DAJI)

M. VANHULLE (DAJI)

M. VALLETY (Rectorat de
région académique Île-de-
France)

M. DION (Agent comptable)

de l'université)

formation universitaire de tous les
publics)

M. BEN SALAH (Fondé de
pouvoir de l'agent comptable)

M. GODEAU

**DIRECTEURS ET DIRECTRICES
D'UFR ET INSTITUTS**

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

M. GREA (Directeur adjoint UFR
PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe
UFR SSA)

**DIRECTEURS OU DIRECTRICES DES
SERVICES COMMUNS**

Mme BRANDOLINI (Responsable
administrative et financière de La
contemporaine)

M. PAVLIDES (Directeur MEDIADIX)

M. SENE (Directeur La contemporaine)

Mme SWIATEK (Directrice SCD-BU)

SOMMAIRE

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....	7
1) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE ET 16 DECEMBRE 2024 ET DU 13 JANVIER ET 27 JANVIER 2025.....	7
II – FINANCES.....	7
1) COMPTE FINANCIER 2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024	7
2) NOTIFICATION SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)	13
III – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT	13
1) LETTRES DE MISSIONS	13
2) PROJET D'OUVERTURE DE GROUPES DE DIFFUSION POUR LES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES.....	14
IV – RESSOURCES HUMAINES	15
1) SECTIONS OUVERTES A LA PROMOTION INTERNE DES MAITRES DE CONFERENCES (MCF) – CAMPAGNE 2025	16
V – INSTANCES.....	16
1) ÉLECTION DE 5 REPRESENTANTES OU REPRESENTANTS AU CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION (2 TITULAIRES, 3 SUPPLEANTS)	16
2) ÉLECTION D'UNE REPRESENTANTE OU D'UN REPRESENTANT DES PERSONNALITES EXTERIEURES A LA COMMISSION DES STATUTS ET DES STRUCTURES	17
3) ÉLECTION D'UN REPRESENTANT OU D'UNE REPRESENTANTE DES USAGERS AU CONSEIL DU RSU-DD	17
4) NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS OU REPRESENTANTES DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION UNIVERSITE PARIS NANTERRE AU TITRE DU COLLEGE DU FONDATEUR.....	17
5) ÉLECTION D'UN REPRESENTANT OU D'UNE REPRESENTANTE DES PERSONNELS INGENIEURS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET BIBLIOTHEQUES EN EXERCICE DANS L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE, NOMMES ES QUALITE, AU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DU FONDATEUR POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION UNIVERSITE PARIS NANTERRE.....	18
6) ÉLECTION DE DEUX REPRESENTANTS OU REPRESENTANTES DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS OU PERSONNELS ASSIMILES, DONT UN OU UNE ISSU DU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES OU PERSONNELS ASSIMILES, EN EXERCICE DANS L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE, AU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DU FONDATEUR POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION UNIVERSITE PARIS NANTERRE	18
VI – RECHERCHE.....	19
1) PROPOSITION DOCTORAT HONORIS CAUSA	19
VII – CONVENTIONS.....	19
1) CONVENTIONS AUTRE	19

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 9 h 45 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente remercie les élus de leur présence à ce CA centré autour du compte financier 2024. Elle se réjouit d'accueillir Mme FEVRE, la nouvelle directrice générale des services et M. DION, le nouvel agent comptable.

Mme FEVRE les remercie de l'accueillir dans cette belle université qui revendique un certain nombre de valeurs auxquelles elle adhère et évoque le contexte de difficultés financières des universités. Elle a exercé au ministère de l'Intérieur et des Armées dans le cadre de la préfiguration du service national universel. Elle a une expérience en universités : à l'Université Paris Descartes comme DRH¹ adjointe et DRH par intérim et à l'Université Clermont-Auvergne comme DGS² adjointe (ressources humaines, budget et finances, achats, contrôle de gestion, patrimoine, immobilier).

M. DION les remercie de la confiance qui lui a été accordée pour faire face aux défis qui se présentent à l'établissement. Issu de la DGFIP³, il a travaillé sur différents domaines, notamment la gestion de carrière. Il est ainsi sensible aux problématiques ressources humaines et bien-être au travail. Il a eu l'occasion d'être agent comptable de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville et de l'Université d'Évry avec une adjonction de service à l'école nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise. Le contexte n'est pas favorable pour les établissements d'enseignement supérieur ; il estime que son devoir est de contribuer à la fluidité des opérations afin d'avoir une meilleure sincérité des comptes et une meilleure visibilité pour permettre à la gouvernance de prendre les décisions utiles. Il va s'employer à travailler en ce sens avec la direction financière, la DRH et avec l'ensemble des composantes.

La Présidente confirme que les universités sont dans une situation financière très difficile. Elle évoque ensuite les retours de l'Hcéres⁴ qui sont très largement positifs concernant les activités de recherche. La qualité des travaux menés a été soulignée ainsi que quelques points d'attention notamment liés aux difficultés d'environnement, aux locaux encore trop souvent inadaptés et à un manque d'appui administratif et financier – point auquel l'établissement est attentif. Les retours du volet formation ont, quant à eux, beaucoup choqué l'ensemble de la communauté : les avis défavorables ou réservés, tels que formulés, ont été reçus comme un manque de considération pour le travail des équipes. L'ensemble des établissements de la vague E a été confronté à des résultats similaires – l'Université Paris Nanterre en comparaison a été moins touchée. Les présidents de ces établissements, soutenus par France universités, ont protesté face à cette nouvelle nomenclature qui applique des critères et des indicateurs quantitatifs sans prendre en compte la spécificité de chaque formation. La présidence de l'Hcéres a entendu les critiques. Il a été dit qu'il s'agissait uniquement d'avis provisoires et que les avis réservés l'étaient non sur le fond, mais en raison d'un manque d'informations. Il a été rappelé que l'Hcéres émet seulement un avis et que c'est le ministère qui prend les décisions d'accréditation des formations. Une nouvelle phase d'évaluation Hcéres concernant le volet établissement est à venir, sachant que le rapport d'auto-évaluation a été rédigé sous la mandature précédente et que la visite d'évaluation sera conduite par l'équipe renouvelée – ce que l'Hcéres n'a pas entièrement saisi.

Sans remettre en cause un travail introspectif et d'amélioration, l'établissement est attentif à l'effet et aux réactions fortes que ces évaluations ont produits sur l'ensemble de la communauté, notamment en raison du caractère très succinct des avis rendus au regard du travail fourni pour produire ces rapports d'évaluation.

Mme JELEVA indique que plus de 80 % des formations ont été positivement évaluées, ce qui reconnaît le travail immense fait par tous les acteurs de la communauté – responsables de formation, personnels BIATSS⁵, services et étudiants. Malheureusement, 15 formations ont fait l'objet d'un avis défavorable et 8 d'un avis réservé. À la suite de la protestation, l'Hcéres a précisé que ces avis étaient provisoires et ils ont été reformulés : les avis défavorables deviennent des « points d'attention » et les avis réservés des « sans avis », ce qui change leur perception. Les formations doivent fournir des projets dans lesquels elles peuvent expliquer les points faibles qui ont été soulignés et montrer la prise en compte des recommandations. Ces rapports ont suscité de l'incompréhension, voire de la colère. Les responsables de formation ont été assurés

¹ Direction des ressources humaines.

² Directrice générale des services.

³ Direction générale des Finances publiques.

⁴ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

⁵ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

du soutien de l'établissement et un accompagnement a été proposé pour la rédaction de ces projets. Tout en regrettant sa nécessité, l'établissement espère qu'à l'issue de cette deuxième phase, les avis seront favorables.

La Présidente souligne que les représentants des personnels et des étudiants se sont mobilisés pour rappeler l'effet délétère des avis tels qu'ils ont été formulés initialement. À cela s'ajoutent le contexte international et la remise en question des valeurs essentielles au fondement des activités de recherche (libertés académiques, attachement à des savoirs scientifiques). L'établissement maintient sa vigilance sur ces questions et a participé au mouvement Stand up for science.

Elle rappelle le projet annoncé par le directeur général du CNRS⁶ de mettre en place un label « Key Labs » à certaines UMR⁷ qui a également suscité une émotion et une protestation et pour lequel un moratoire est annoncé. Elle tient à affirmer clairement que s'engager dans une voie de différenciation accrue de la recherche n'est pas l'approche défendue par la présidence. L'université est fière d'avoir un grand nombre d'UMR ; lesquelles doivent poursuivre leur action de recherche dans les meilleures conditions.

La présidence poursuit sa mobilisation sur les questions budgétaires afin que soit prise en compte par la tutelle la situation spécifique de l'université. Suite aux demandes formulées, l'établissement a décidé de lever l'assiduité pour les étudiants pour les journées de mobilisation nationales (les 11 et 13 mars). Les documents du point budgétaire ont été mis en ligne tardivement du fait des difficultés à récupérer toutes les données nécessaires pour stabiliser les comptes dans un calendrier contraint et du fait du passage à Sifac+. Le compte financier présente un déficit de plus de 7 millions d'euros, ce qui amènera à des discussions sur l'accompagnement que l'université peut recevoir pour mener à bien ses missions de service public.

Des points d'ajouts à l'ordre du jour ont été soumis : des demandes liées à cette levée d'assiduité ; sur des questions budgétaires et financières qui seront traitées lors du point financier ; à propos de l'absence de locaux pour deux organisations représentatives qui siègent dans les instances (Poing levé et Union étudiante) – point qui peut être abordé, mais pour lequel aucune réponse ne peut être apportée dans l'immédiat.

Mme GAIDOT souhaiterait un point propre sur l'évaluation de l'Hcéres comme prévu lors du bureau et demande que le rapport soit accessible à l'ensemble des élus du CA. Elle aimerait un engagement de la part de la présidence sur le fait qu'il n'y aura pas de suppression de places, de filières ou de modifications des formations. Elle souligne que des formations importantes de l'établissement ont reçu un avis défavorable. L'UNEF demande à maintenir le point sur la question des coupes budgétaires et la mobilisation qui s'organise sur l'établissement.

La Présidente indique qu'un point sur l'Hcéres sera à l'ordre du jour de la CFVU⁸ du 24 mars.

Mme JELEVA confirme que les dossiers seront déposés sur le nuage de la CFVU à l'occasion de ce point. Elle précise que les capacités d'accueil, votées tous les ans n'ont pas la même temporalité que la liste des formations accréditées, votée tous les quatre ans. La volonté de maintenir, dans la mesure du possible, les capacités d'accueil de l'établissement était bien mentionnée dans les éléments de cadrage du LMD5⁹.

M. RENAUT indique que dans la mesure où les points sur l'Hcéres seront traités lors de la CFVU, il était naturel de suivre l'ordre des instances et de reporter ces points lors du CA d'avril.

Pour Mme AMANZOU, rien n'empêche que le CA discute du Hcéres, qui a un lien avec les questions budgétaires. Certaines formations sont ciblées de manière similaire dans l'ensemble des universités, notamment les départements de philosophie. Cela pose problème que les premières discussions sur l'Hcéres soient tenues le jour du vote de la liste des accréditations. L'ensemble des élus doit avoir accès à ce rapport provisoire, qui est très clair sur le projet du ministère de professionnalisation forcée des filières qui ne seraient pas adaptées à une rentabilité.

La Présidente souligne qu'il s'agit de rétablir l'ordre des instances. Le point Hcéres n'est pas clos, loin de là.

Mme AMANOU réitère sa demande que le rapport soit accessible sur le nuage.

⁶ Centre national de la recherche scientifique.

⁷ Unités mixtes de recherche.

⁸ Commission formation et vie universitaire.

⁹ Licence master doctorat.

La Présidente note qu'il a déjà beaucoup circulé. Il n'y a aucun problème à ce que tout soit mis en ligne.

Mme GAIDOT rappelle sa demande d'un point sur les mobilisations contre les coupes budgétaires. Une assemblée générale s'est tenue la semaine dernière, des choses s'organisent.

La Présidente confirme qu'il y a une mobilisation à l'appel de l'ensemble des organisations représentatives des personnels, ce qui pourra être évoqué lors du point sur les finances.

M. BONZON insiste sur la nécessité que les personnels, au-delà des élus, aient accès à ce rapport de l'Hcéres. Il vérifie que sa demande d'ajout à l'ordre du jour concernant les locaux a été acceptée.

La Présidente répond qu'ils reviendront sur la question, sans pouvoir apporter de réponse immédiatement.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

1) Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 novembre et 16 décembre 2024 et du 13 janvier et 27 janvier 2025

La Présidente souligne qu'il s'agit de rattraper le retard pris.

En l'absence de remarque, elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir un vote groupé sur ces procès-verbaux :

- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Marchal à M. Renault ;
- De M. Serio à Mme Bellini ;
- De Mme Quentin à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Burgaud à Mme Gaidot.
- De M. Sorez à M. Vallet ;
- De M. Mathiot à M. Pichard.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les procès-verbaux du 18 novembre et 16 décembre 2024 et du 13 janvier et 27 janvier 2025

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstentions : 8

II – FINANCES

1) Compte financier 2024 et affectation du résultat 2024

La Présidente rappelle que l'année 2024 a été celle d'un changement à la tête de l'établissement et qu'elle porte un projet dans la continuité du précédent.

M. CAMUS adresse ses plus vifs remerciements à la direction financière pour le travail fourni ainsi qu'à l'ancien et au nouvel agent comptable. Il s'excuse de l'envoi tardif de certains documents, en raison du refus du premier budget, de l'installation de Sifac+ et d'une certification plus tardive. Le compte financier présente l'écart entre les recettes et les dépenses, telles qu'exécutées réellement. Le budget initial 2024 avait intégré les projets Unisson¹⁰ et Accélération et était la traduction d'une politique volontariste et ambitieuse en matière de campagne d'emplois. Il comprenait également la valorisation du RIFSEEP¹¹ et des investissements.

¹⁰ Université de l'Innovation Sociale et Solidaire de Nanterre.

¹¹ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise.

Il présente les recettes budgétaires. Le montant global du COFI¹² 2024 s'élève à 224 millions. La baisse par rapport au BR¹³ 2024 et par rapport au COFI 2023 s'explique par la légère augmentation de la SCSP¹⁴ –qui témoigne en réalité d'un sous-financement. Cette variation s'explique par l'augmentation de la masse salariale liée au COMP¹⁵, la dissolution de la COMUE¹⁶ et par le financement lié au fonctionnement. Il y a un sous-financement des dépenses de fonctionnement, qui restent très élevées en raison des contraintes structurelles, ce qui est problématique, car cela impacte la capacité d'autofinancement. Les autres financements de l'État ont baissé par rapport au COFI ; la CVEC¹⁷ augmente très légèrement ainsi que les autres financements publics. Se constate une baisse notable des ressources propres. Il reviendra ultérieurement sur la baisse des recettes issues de l'apprentissage et de la formation continue. La baisse des droits d'inscription viendrait d'une évolution des règles comptables. La baisse sur les contrats de recherche hors ANR¹⁸ pose question en termes de prévision. Se constate une légère augmentation de la taxe d'apprentissage qu'il faut prolonger.

Il présente ensuite les dépenses budgétaires. Le taux d'exécution est correct et assez juste. L'enveloppe des dépenses de personnel (193 millions) représente 78 % des dépenses budgétaires. La variation s'explique par la campagne d'emplois. Il en profite pour remercier le travail de la DRH sur le suivi très fin qui est effectué. Les dépenses de fonctionnement sont à un niveau élevé, en raison de contraintes bâtimentaires et structurelles de l'établissement (35 millions de crédit de paiement, quasiment 14 % des dépenses totales de l'établissement). Le taux d'exécution n'est pas révélateur d'une programmation « parfaite » ; il est lié à un ajustement en cours d'année. Il est nécessaire d'assurer un meilleur suivi des dépenses de fluides. Les dépenses d'investissements sont à un niveau élevé. La part la plus importante est celle de l'immobilier (72 %).

Le solde budgétaire est déficitaire (– 26 millions) contrairement au solde excédentaire de 2024. Les dépenses ont été maintenues à un niveau nécessaire sans compter les contraintes externes (dépenses de personnel et mesures partiellement compensées). Si l'écart entre le prévisionnel et l'exécuté est presque consubstantiel à l'exercice budgétaire, il est très important entre le COFI 2023 et le COFI 2024 concernant les recettes. Il y a un gros travail à faire pour améliorer la facturation et le suivi des ressources propres – problème déjà identifié l'année précédente.

Cela a des conséquences en comptabilité générale avec un résultat déficitaire de – 7 millions, donc une dégradation de 5 millions par rapport à ce qui était prévu. Il est possible en comptabilité générale d'intégrer des produits à recevoir, dont on connaît l'existence, ce qui est un palliatif à une sous-exécution des recettes. Cela a des conséquences sur le fonds de roulement qui reste à un niveau positif (autour de 8 millions), malgré une baisse notable par rapport au COFI. Le niveau de trésorerie a également été touché en raison des dépenses d'investissement – raison de l'écart important. L'indicateur du niveau de trésorerie est au vert contrairement au fonds de roulement (13 jours) qui est en dessous des seuils.

La situation appelle une vigilance toute particulière. La prévision du BI¹⁹ 2025 avait été faite par rapport à des éléments prévisionnels plus confortables, il faudra réévaluer dès le budget rectificatif de cette année les efforts budgétaires, de manière à tenir compte de l'exécuté 2024, qui est moins avantageux.

M. DION rappelle que l'Université Paris Nanterre est un opérateur de l'État, doté d'un comptable public. Le compte financier comprend les états financiers, les états relatifs aux autorisations budgétaires, à l'équilibre financier et au patrimoine, accompagné du rapport de gestion de l'ordonnateur. L'objectif pour la clôture 2025 est de donner lieu à une préparation en avance afin qu'elle se déroule plus sereinement que cette année. Il explique ensuite la différence entre comptabilité générale et budgétaire.

Cette année a eu lieu une mission d'inventaire physique qui a conduit à un ajustement comptable de 7 millions d'euros. L'actif immobilisé ressort à 422 millions d'euros. L'actif circulant (les créances) s'élève à 26,6 millions : elles sont majoritairement composées de produits à recevoir. Il est nécessaire de réfléchir aux processus de la recette au sein de l'établissement, comme évoqué par M. CAMUS. Les produits à recevoir sont en hausse (+ 5,3 millions). La trésorerie nette marque une baisse importante (de 21,3 millions) qui

¹² Compte financier.

¹³ Budget rectificatif.

¹⁴ Subvention pour charges de service public.

¹⁵ Contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

¹⁶ Communauté d'universités et établissements.

¹⁷ Contribution à la vie étudiante et de campus.

¹⁸ Agence nationale de la recherche.

¹⁹ Budget initial.

s'explique par le CSU²⁰, le modulaire et les dépenses de personnels. Les fonds propres – les ressources à long terme de l'établissement qui financent notamment l'actif immobilisé – s'élèvent à 310,2 millions d'euros. Le passif circulant s'élève à 54,7 millions, en augmentation de 6,2 millions (avance sur financement, charges à payer liées aux personnels). Il pointe le niveau des comptes d'attente sur lequel un travail d'analyse est à réaliser.

Le compte de résultat fait ressortir une perte de 7,1 millions d'euros. La progression des charges est moins forte en 2024, mais la moindre progression des produits explique le résultat déficitaire accru. Les ressources propres reculent. Les droits d'inscription doivent désormais être rentabilisés à leur valeur réelle d'encaissement et non pas à leur valeur théorique avec une charge correspondant aux exonérations. Une analyse sur les éléments d'exonération est donc nécessaire afin d'avoir une meilleure vision des choses. La masse salariale a augmenté de 7,4 millions (revalorisation indiciaire, repyramidage, campagne d'emplois). Se constate une variation de 1,9 million en fonctionnement avec une baisse tarifaire des fluides.

La capacité d'autofinancement est insuffisante contrairement à 2023 et 2022. Lorsqu'elle est positive, elle permet de financer l'investissement – il y a là un sujet à appréhender. Le fonds de roulement est en retrait et la trésorerie est également en baisse. Il propose d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau débiteur afin d'amortir au niveau des résultats successifs. Le solde du résultat déficitaire sera affecté aux réserves, ce qui les ferait descendre à 57,3 millions d'euros.

Il remercie l'équipe Deloitte ainsi que M. Ben Salah, la DRH et la direction financière.

La Présidente le remercie de cet effort pédagogique alors que le CA a été renouvelé en juillet dernier.

M. GODEAU fait part de ses conclusions à l'issue de l'audit des comptes de l'exercice 2024. Il insiste sur le fait que la certification porte sur la comptabilité patrimoniale et non pas sur la comptabilité budgétaire. Cette clôture 2024 a été particulièrement délicate, notamment en raison de la migration sur Sifac+ qui a engorgé les services. Le chantier de l'inventaire des actifs a été mené pour assurer la concordance entre l'existant et la tradition comptable des actifs détenus par l'université. Il souligne la stabilité du référentiel comptable ce qui permet d'assurer une comparabilité entre les exercices comptables successifs et de mettre en relief la dégradation constatée. Les autres points de risque relevés sont classiques : il existe pour construire des comptes des hypothèses en termes d'estimation (produits à recevoir ; estimation de provisions ; manière d'appréhender les revenus et les recettes). Deloitte a accordé une certification sans réserve, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu d'anomalies significatives qui ont été relevées même si des moments d'échanges se sont tenus jusque tard dans le processus de clôture. La dégradation des résultats se constate dans un grand nombre d'établissements. Le point le plus notable est la baisse des ressources propres, notamment de l'apprentissage. Il insiste sur la révision des processus : l'outillage informatique va dans le bon sens afin de fluidifier la clôture. Il est important que l'université puisse aborder un pilotage serein afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions de service public et aborder une politique efficace.

La présidente se réjouit de cette certification. Elle s'associe aux remerciements déjà faits et y ajoute le travail fait par M. LETOURNEUX dans le contexte de vacance à la tête de la direction financière.

M. PICHARD indique que la commission budgétaire s'est prononcée malgré des données pas tout à fait consolidées et une transmission tardive – même si les délais ont été expliqués. La situation est liée aux incidences de choix politiques, à des contraintes extérieures et à un soutien insuffisant de la tutelle qui ne compense pas ses propres choix politiques, mais également à des flottements dans les prévisions – raison pour laquelle les échanges ont été concentrés sur la baisse des recettes. Il insiste sur le décalage extrêmement important par rapport à ce qui avait été décidé au BR2 2024 (15 millions contre 22 millions). Les prévisions en termes de charge de personnels sont très précises alors que les prévisions en ressources propres ont été clairement inexactes. Il se réjouit de voir que tout le monde est conscient de la nécessité de chercher des explications à ce sujet. À l'issue de ces échanges, la commission budgétaire a donné un avis favorable (3 votes pour ; 1 abstention ; 2 votes contre).

M. VALLETY souligne que la situation financière est suivie de près par le rectorat. Les points de difficulté ont été identifiés, des pistes de travail sont esquissées et le rectorat accompagnera l'université pour les mettre en œuvre.

Mme MULLER aimerait connaître la répartition en pourcentage de l'augmentation de la masse salariale liée à la revalorisation indiciaire, au repyramidage et à la campagne d'emplois. Elle codirige une formation en

²⁰ Centre sportif universitaire.

apprentissage et n'a toujours pas accès au budget, ce qui rend impossible de se projeter. Il semblerait également qu'il y ait une contrainte sur la répartition fonctionnement/investissement, ce qui pourrait être gênant pour les directeurs de formation. Elle pose la question avec prudence, n'ayant pas pu vérifier l'information.

M. CAMUS n'a pas la réponse. Il faut avoir une discussion avec la composante.

Mme MULLER estime que la question est importante.

M. CAMUS indique que la visibilité des recettes DSP²¹ est bonne, raison pour laquelle l'exécuté est assez conforme à la prévision.

Mme MULLER insiste sur le fait que lorsqu'elle demande le budget, on la renvoie à une réunion.

M. CAMUS va explorer ce point. Pour certaines composantes, il y a un problème de visibilité des lignes affectées aux formations en apprentissage – il faut y remédier, notamment en partageant les bonnes pratiques.

Pour Mme MULLER, les formations en apprentissage sont intéressantes et importantes. Les échanges deviennent compliqués, il y a beaucoup de découragement avec des pertes de fonds au fur et à mesure.

M. CAMUS indique qu'un cycle de réunions, voire de groupes de travail, est prévu de manière à améliorer l'usage des ressources apprentissage, les processus internes (facturation) et la visibilité des responsables de formation sur ces ressources.

Mme MULLER souligne qu'ils ont beaucoup de réunions sans réponse. Pour l'instant, ils n'ont pas de budget, donc ils ne sont pas capables de se projeter sur l'activité du master.

M. DION renvoie à l'annexe concernant la répartition de l'augmentation de la masse salariale. Il lui propose de le contacter par mail afin de lui apporter des éléments supplémentaires.

Mme MULLER le remercie.

La Présidente précise qu'une réunion avec tous les responsables de formation en apprentissage est prévue le 18 mars.

Mme BELLINI, qui codirige également une formation en apprentissage, indique qu'elle n'a plus de budget, ne peut plus réaliser des projets inscrits dans les maquettes et doit prendre des frais à sa charge. Elle insiste sur le fait qu'ils sont nombreux à s'investir dans ces formations, qui représentent un vrai potentiel de recettes. Il est important de considérer les spécificités de ces formations – raison pour laquelle elle avait demandé un BR plus tôt pour l'apprentissage.

La Présidente répond qu'il n'y aura qu'un seul BR.

Mme BELLINI souligne qu'il aura lieu en juin, à un moment où ses étudiants seront partis.

La Présidente la remercie de rappeler les préoccupations des collègues responsables de formation en apprentissage.

M. LETOURNEUX précise que le processus d'élaboration budgétaire s'est fait en collaboration et transparence avec les services et composantes. Le budget initial voté a amené à être contraint dans la capacité à engager ; ce qui est peut-être la raison des difficultés dans la composante. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : il est désormais possible d'engager pleinement les crédits correspondants. Il y a peut-être également un sujet de répartition entre les formations au sein même de la composante.

Mme BELLINI indique que le décalage de paiement a fait exploser les frais, notamment pour les voyages d'étude, ce qui a absorbé tout le budget.

²¹ Droit et sciences politiques.

M. LETOURNEUX ajoute qu'il est possible d'accompagner les composantes et les structures pour les changements d'enveloppe entre fonctionnement et investissement, même s'il est surpris que cette difficulté soit exprimée au mois de mars.

Mme MULLER comprend qu'il y a une marge de discussion.

M. LETOURNEUX le confirme.

Mme BELLINI évoque l'absence de souplesse du CFA²² interne contrairement aux CFA externes. Elle craint des tendances à gonfler la part de ces derniers.

La Présidente souligne que l'approche de l'établissement est de soutenir son CFA interne afin qu'il fonctionne au mieux et réponde aux besoins des responsables de formation. Une amélioration se constate.

M. BARRY remercie l'ensemble des services ayant participé à l'élaboration de ce document et M. CAMUS pour son effort de transparence manifesté en commission budgétaire. Cette année, l'établissement doit faire un effort de près de 3 millions sur le BI voté en janvier dernier. La subvention pour charge de service public a été portée à hauteur de 193 millions dans ce budget. Or, il semble qu'elle soit plutôt de 189 millions. Il espère que la discussion menée avec la tutelle permettra de réduire cet effort budgétaire et s'interroge sur les hypothèses auxquelles la présidence travaille.

M. CAMUS confirme qu'une première information a circulé concernant une SCSP de 189 millions avant un engagement de l'État sur la prise en charge intégrale du CAS Pensions, qui a une conséquence sur le montant global alloué.

Il semble à M. BARRY qu'au moment du budget à l'Assemblée, la prise en charge du CAS Pensions était de 50 %.

M. CAMUS répond que le programme 150 qui finance les universités est le seul budget qui augmente dans des proportions similaires à une compensation du CAS Pensions. Il est difficile d'être certain : le gouvernement peut décider l'inverse. Concernant les marges de manœuvre, il ne peut rien dire pour le moment. L'établissement entre dans une nouvelle phase de la construction budgétaire et doit faire un travail préalable d'analyse des différents leviers.

La Présidente indique qu'il a été dit que le CAS Pensions serait compensé intégralement. Elle salue l'accompagnement au quotidien des équipes du rectorat.

Pour Mme GAIDOT, il est important que les élus aient une vision en temps réel sur ces questions. Elle demande que soit communiqué le montant de la SCSP lorsqu'il sera connu. Lors de la commission budgétaire, il a été question de coupes budgétaires supplémentaires, ce qui pose problème à l'UNEF. Les subventions ne vont pas augmenter dans les prochaines années. Il ne faut pas s'adapter aux budgets d'austérité imposés par le gouvernement, mais entrer dans un rapport de force, par la rue et par la grève. L'établissement devrait encourager les mobilisations ; une souplesse est nécessaire au niveau de la comptabilisation de l'assiduité et des évaluations. Elle souhaite soumettre au vote une motion indiquant que l'université banalise systématiquement les absences lors des journées de mobilisation contre les coupes budgétaires afin que les étudiants qui se battent pour le bien commun et l'amélioration des conditions d'étude ne soient pas pénalisés.

La Présidente répond que la dispense d'assiduité prend en compte le contrôle des connaissances. À son sens, il n'y a pas de motion à porter. Chacun se mobilise à son échelle ; elle va continuer à faire sa part. La préoccupation majeure est d'obtenir un soutien supplémentaire afin que l'établissement puisse accomplir ses missions dans de bonnes conditions et que l'avenir ne s'assombrisse pas.

Mme GAIDOT demande que soit précisé dans les mails envoyés aux étudiants que les cours dispensés ne peuvent pas être soumis à évaluation. Dans les faits, cela ne s'applique pas comme ça. La motion proposée est qu'aucun contrôle d'assiduité ne soit effectué pendant une journée de mobilisation nationale contre les coupes budgétaires jusqu'à la fin du semestre.

La Présidente indique qu'un arrêté doit être signé à chaque dispense d'assiduité avec des dates précises – ce document est important notamment pour les étudiants boursiers.

²² Centre de formation d'apprentis.

Mme GAIDOT propose alors d'ajouter dans la motion que la présidence signera un arrêté pour chaque journée de mobilisation.

La Présidente répond qu'une fois une journée de mobilisation annoncée, la demande de dispense d'assiduité est examinée ; si elle est acceptée, l'arrêté est pris et communiqué. Elle la remercie de la vigilance à apporter concernant le contrôle des connaissances.

Mme CONTY confirme qu'il est nécessaire de clarifier ce dernier point.

Pour M. ETTAI, si ce budget est imparfait et conduit à prendre des décisions courageuses, la CFDT souhaite qu'elles ne conduisent pas à détériorer les conditions d'accueil des étudiants et de travail des personnels. Il espère un meilleur accompagnement administratif afin de fiabiliser les données budgétaires et des efforts moindres à fournir. La CFDT garde une attention particulière sur la question des ressources propres avec l'augmentation de dix points de la contribution des frais de gestion qui peut créer des effets de bord, comme un moindre investissement des collègues pour aller chercher des ressources propres pour organiser des colloques. La CFDT appelle à la mobilisation de demain pour obtenir une inflexion sur le budget : au moment où le budget de la dépense devient une priorité, il semble inconcevable de négliger celui de l'enseignement supérieur.

Pour Mme BELLINI, il est nécessaire d'avoir une politique d'augmentation des recettes pour reconstituer la capacité d'autofinancement. Un meilleur encadrement administratif est indispensable : par exemple, 50 % des chercheurs sont aidés pour trouver un accompagnement ANR. Il est plus vertueux et motivant d'avoir une politique active d'augmentation des recettes que de mettre l'accent sur les économies. Elle souhaite une impulsion plus forte du côté de la présidence à ce sujet.

La Présidente la remercie de ce soutien aux choix budgétaires de l'établissement qui consistent à maintenir un certain niveau de dépenses, notamment de personnels, pour pouvoir conforter l'ensemble des missions. La période est difficile ; le budget initial a dû être revu afin que la copie budgétaire soit soutenable et le compte financier est déficitaire. Cela rentre dans la discussion avec les tutelles afin de voir ce qu'il est possible de faire pour le budget rectificatif 2025 et le budget initial 2026. Il est important de collectivement conforter les positions de l'Université Paris Nanterre.

Mme AMANZOU donne lecture de la motion que l'UNEF souhaite soumettre au vote :

« Au vu du contexte budgétaire inquiétant, l'Université Paris Nanterre s'engage à produire un arrêté de dispense d'assiduité des étudiants (cours, séminaires, travaux dirigés et pratiques) lors des dates de mobilisation nationale contre les coupes budgétaires jusqu'à la fin de ce semestre. Pour ce faire, des arrêtés spécifiques à chaque date de mobilisation seront produits par la présidence de l'université qui informera les étudiants, les membres du personnel et les enseignants par envoi de mail ».

Cette formulation permet un soutien réel et durable de la part de la présidence à la mobilisation.

La Présidente répète qu'il n'est pas approprié de soumettre au vote une telle motion. Tout ce qui concerne les dispenses d'assiduité revient à la CFVU.

Mme GAIDOT prend note du refus politique de soumettre au vote cette motion sans aucune base légale. L'UNEF demandera des dispenses d'assiduité à chaque journée de mobilisation. La présidence refuse de construire un rapport de force avec le gouvernement malgré le discours porté. Il n'y a pas de position intermédiaire. Dans sa carrière universitaire, la présidente a étudié les mobilisations sociales et le mouvement étudiant, mais, dans les faits, elle ne garantit pas le droit de grève des étudiants.

La Présidente lui laisse l'entière responsabilité de ses propos. Elle répète que chaque demande est examinée au cas par cas, il n'y a pas lieu de voter une motion au conseil d'administration.

M. CAMUS et M. DION donnent lecture de la délibération du compte financier 2024.

La Présidente donne lecture des nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote.

- De Mme Varlet à Mme Cedelle ;
- La procuration de M. Mathiot à M. Pichard est tombée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le compte financier 2024 et l'affectation du résultat 2024.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 17 ; Contre : 7 ; Abstentions : 7

2) Notification subvention pour charge de service public (SCSP)

Ce point est reporté.

La Présidente propose une interruption de séance. Le CA reprendra à 13 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 27 et reprend à 13 h 47.

III – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Lettres de missions

M. RENAUT indique que les trois lettres de mission (Égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; Référent laïcité ; Lutte contre les discriminations) ont été révisées par rapport à l'année précédente dans leur périmètre en tenant compte de la nomination du vice-président à l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination. La fonction de référent prévention racisme et antisémitisme, qui est une obligation, est incluse dans la mission Lutte contre les discriminations pour des raisons de clarté. Cette mission, ainsi que la mission Égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne sont pas encore pourvues. La mission HSR4R²³, qui avait pour objectif d'achever le dépôt du dossier pour la labélisation, est terminée.

Il est prévu de transformer la série de charges de mission des chaires hébergées à la Fondation en charge pour fonction, car ce sont davantage des missions recherche plutôt que des missions organisationnelles et fonctionnelles.

Mme BELLINI évoque la mission HSR4R, qui concerne notamment les recrutements et qui impacte donc directement les CCD²⁴, qui ont des dysfonctionnements.

M. RENAUT confirme que le plan HSR4R comporte des questionnements sur les modes de recrutement, en particulier des enseignants-chercheurs, ce qui remet en question le fonctionnement des CCD. Cela fait partie d'une mission croisée qu'il aura à mener avec Carole BRUGEILLES sur une clarification des périmètres des CCD, voire une remise à plat des textes qui les régissent, car ils ont des fonctionnements différents selon les composantes. Il s'agira du rôle de la gouvernance et non pas d'un ou une chargé de mission.

Mme BELLINI désire savoir s'il faut tout de même prévoir des élections au niveau des CCD.

Pour M. RENAUT, ce n'est pas le mode de désignation, mais les prérogatives des CCD qu'il faut remettre à plat. Il ne pense pas que cela remette en cause la tenue de renouvellement des CCD.

Mme BELLINI indique que si les CCD sont réorganisés non pas par sections, mais par groupes de sections, cela risque de changer le nombre d'élus.

Mme DEMOULIN aimerait savoir ce qu'implique le changement des charges pour mission en charges pour fonction.

M. RENAUT répond qu'auparavant des charges pour fonction (en heures) étaient cumulées avec une C2 moindre, or la C2 est incompatible dans les textes avec les charges pour fonction. Il s'agirait donc de passer les chaires en charges pour fonction, ce qui aura une incidence financière : actuellement, elles sont à un niveau 2 de C2, ce qui correspond à un niveau de charge pour fonction en heures qui est davantage valorisé qu'un suivi de projet ANR la première année. L'hypothèse est de lisser ces chaires sur les CPF recherche.

²³ Human Resources Strategy for Researchers.

²⁴ Comité Consultatif de Discipline.

Mme DEMOULIN comprend qu'elles seront rémunérées en heures et non en prime.

M. RENAUT confirme.

Mme GAIDOT aimerait savoir ce que signifie niveau 1 et 2.

M. RENAUT explique que dans la circulaire des services il y a deux niveaux de charges de mission : une prime C2 équivalent à 4 000 € brut annuel et une autre à 3 000 € annuel brut.

Mme GAIDOT demande si elles peuvent se répartir lorsqu'il y a deux personnes.

M. RENAUT acquiesce. Il est également possible de proratiser, car une mission dure au minimum 6 mois.

2) Projet d'ouverture de groupes de diffusion pour les organisations représentatives

M. RENAUT indique que la demande a été faite notamment par Mme BELLINI et est en cours d'instruction. Il s'agit de donner accès à une organisation représentative – il faut s'entendre sur ce que cela implique – à une liste de diffusion permettant d'écrire à l'ensemble des personnels. En termes techniques, cela ne pose pas de problèmes majeurs, même s'il y a des difficultés au niveau du RGPD²⁵. Cela s'inscrit dans un projet progressif de remplacer les listes de diffusion par des groupes Google, actuellement déployés au niveau des composantes et des services. Il insiste également sur le fait que cela s'inscrit dans le cadre d'un projet de statut de l' élu dont l'intention et le calendrier de travail seront présentés au CSA²⁶ du 14 mars prochain. Les modalités de communication des organisations syndicales sont réglementées ; l'établissement doit proposer aux organisations représentatives des modalités soit distinctes soit harmonisées. Une liste pour doctorant a également été demandée. Le calendrier raisonnable de mise à disposition de ces outils ne pourrait être que la rentrée prochaine. Dans les autres universités, les communications d'organisations représentatives se font souvent par des sites web externes à l'établissement. Il comprend pourquoi vu les contraintes légales et l'harmonisation nécessaires de ces listes de diffusion.

La Présidente confirme que le sujet est complexe. Le travail sur le statut des élus sera présenté en CSA et dans les différentes instances.

M. BONZON vérifie que les étudiants sont aussi compris dans ces listes de diffusion.

La Présidente le confirme.

Mme GAIDOT demande qui va décider de ces modalités.

Pour M. RENAUT, il s'agirait de partir des modes de communication à disposition des syndicats et d'étudier ce que l'université sera à même d'offrir aux organisations représentatives qui ne sont pas des syndicats. Une des pistes imaginées était une newsletter avec inscription volontaire à partir d'une information donnée tous les ans. D'autres solutions peuvent être explorées.

Mme GAIDOT s'enquiert du cadre réglementaire pour les syndicats.

M. RENAUT répond que toutes les sections syndicales pour les personnels disposent, à leur demande, de listes à partir desquelles elles peuvent écrire et recevoir des messages – ce qui implique d'avoir deux adresses.

M. PICHARD se fait l'écho des inquiétudes d'une partie des collègues relatives à l'utilisation d'un service Google dans le contexte politique. Il faudrait rappeler le choix de l'établissement en termes d'hébergement des données, à défaut de rouvrir les débats qui avaient été longs et riches.

La Présidente confirme que le souhait de l'établissement est de réfléchir aux outils numériques libres – chantier confié à la vice-présidente numérique. Le CA avait dû faire le choix de passer la messagerie sur Google, ce qui s'accompagne de risques ; les outils pouvant être contrôlés à des fins idéologiques.

²⁵ Règlement général de protection des données.

²⁶ Conseil social d'administration.

Mme AMANZOU demande que les élus étudiants soient convoqués au CSA du 14 mars qui traitera du statut de l'élu – sujet qui les concerne directement.

M. RENAUT confirme qu'ils doivent recevoir la convocation. Il s'agira de présenter non pas un projet du statut de l'élu, mais l'intention et le calendrier d'un groupe de travail.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS précise que l'objectif est que ce statut de l'élu rentre en vigueur à la rentrée prochaine. Le souhait est que la procédure soit la plus concertée possible. Dès l'accord du CSA, un groupe de travail pourra se réunir autour d'une trentaine d'articles, répartis en cinq thématiques.

La Présidente répète que la démarche concerne l'ensemble des élus ; les représentants des usagers désignés pour siéger au CSA vont recevoir la convocation.

Mme BELLINI insiste sur le fait que cette liste de diffusion est importante, car il est très difficile d'exister sans communication, ce qui est essentiel pour une bonne gouvernance interne. Elle s'enquiert de la disponibilité de ces articles aux élus.

Pour Mme CHAMPEILS-DESPLATS, il n'est pas pertinent de diffuser les versions provisoires. Une fois que les articles seront écrits, tout sera diffusé, voté et amendé si nécessaire.

Pour Mme BELLINI, il est plus facile d'intégrer dès le début les attentes des élus.

Mme CHAMPEILS-DESPLATS souligne que rien n'est encore fait. Une méthode de travail sera proposée au CSA.

Mme BELLINI s'enquiert de la composition de ces groupes de travail et demande si les élus des instances y seront associés.

Pour Mme CHAMPEILS-DESPLATS, un groupe de travail doit être composé d'une vingtaine de personnes afin de réfléchir sereinement en ayant une diversité de points de vue.

Mme BELLINI insiste sur la nécessité d'assurer la diversité de points de vue. Elle désire savoir si des personnes de la liste Agir pour Nanterre seront dans ce groupe de travail.

Mme CHAMPEILS-DESPLATS répète qu'une méthode de travail sera proposée au CSA.

M. BONZON demande si ce statut de l'élu sera intégré aux statuts de l'université ou s'il s'agira d'un texte à part. Il en profite pour rappeler sa demande de révision de ces statuts qui font passer la délivrance de locaux pour les étudiants via une commission qui se réunit une fois par an et qui rend les mêmes avis – consultatifs – pour les associations élues comme non élues. Il s'agit selon lui d'un moyen d'entraver l'exercice syndical et politique : le Poing Levé et l'Union étudiante se retrouvent ainsi sans lieu pour tenir des permanences. Il considère qu'il faudrait revenir à la disposition du règlement intérieur prévoyant que les élus étudiants bénéficient d'un local une fois leur liste élue.

La Présidente confirme que la situation actuelle ne peut pas se poursuivre avec des organisations avec des représentants dans les conseils centraux ayant un local d'office et d'autres non. La commission a la lourde tâche de faire tenir un grand nombre d'associations dans un petit espace. Il est nécessaire de sortir les organisations représentatives de cette procédure afin qu'elles aient un local attribué de manière permanente – ce qui implique moins de locaux disponibles pour les autres associations. Le travail sur le statut de l'élu est dissocié du travail de révision des statuts de l'université, qui doit également être fait.

M. BONZON ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de discuter de cela maintenant. Il y a certes la Maison de l'étudiant, mais de nombreux locaux sont vides dans l'université.

Pour la Présidente, il est important que toutes les organisations étudiantes soient dans la Maison de l'étudiant.

Les listes de diffusion et les locaux sont un ensemble d'éléments essentiels afin d'accomplir dans de bonnes conditions la fonction d'élu de l'université.

IV – RESSOURCES HUMAINES

1) Sections ouvertes à la promotion interne des maîtres de conférences (MCF) – campagne 2025

La Présidente précise que cette proposition dépend de la confirmation par le ministère des possibilités de promotion interne. Au vu des délais, il est néanmoins important de proposer par anticipation des sections.

M. RENAUT indique que quatre sections seraient proposées (74, 16, 22, 5) dans l'ordre d'ouverture. Le premier critère est les sections dont la proportion de MCF est supérieure à 60 % sur l'effectif global des enseignants-chercheurs, qui est combiné au nombre de candidatures potentielles (hors classe ou ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans le grade et en possession de l'habilitation à diriger des recherches). Ces deux critères ne se recouvrant pas toujours, d'autres paramètres ont été pris en compte : la féminisation des sections et la campagne d'emplois 2025.

M. PICHARD pointe une erreur dans le document. Il vérifie qu'il s'agit de la dernière année de repyramidage.

M. RENAUT le confirme. L'établissement a bénéficié depuis 2021 de 19 promotions internes de maîtres de conférences, dont 13 femmes.

La Présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Marchal à M. Renaut ;
- De M. Serio à Mme Bellini ;
- De Mme Quentin à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Conty à Mme Demoulin ;
- De M. Migeant à M. Renaut ;
- De Mme Varlet à Mme Cedelle ;
- De Mme Muller à M. Bellini
- De M. Burgaud à Mme Gaidot.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les sections ouvertes à la promotion interne des maîtres de conférences.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 12

V – INSTANCES

M. RENAUT indique aux élus étudiants qu'ils doivent répondre à la sollicitation faite pour le CNESER²⁷.

1) Élection de 5 représentantes ou représentants au conseil du service commun de la documentation (2 titulaires, 3 suppléants)

Cinq candidatures ont été reçues dont deux professions de foi ayant explicitement demandé à être titulaires sur le poste. La proposition faite est d'accéder à cette demande, car ces personnes travaillent déjà activement avec le SCD²⁸. Une première représentante titulaire a été élue lors du CA du 18 novembre, Liorah-Noemie Ariel LADEBOURG. Est proposé au vote :

- Titulaire 2 : Lana DA COSTA
- Titulaire 3 : Juliette LE VEZO
- Suppléant 1 : Gaétan LEGENDRE
- Suppléant 2 : Anna KOTADOO
- Suppléant 3 : Sandro RATO

La Présidente propose un vote groupé sur l'ensemble de cette liste. Seuls les usagers votent.

²⁷ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

²⁸ Service commun de la documentation.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration s'abstient.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 0 ; Abstentions : 4

Un nouveau vote aura lieu.

- 2) Élection d'une représentante ou d'un représentant des personnalités extérieures à la commission des statuts et des structures**

En l'absence de candidature, ce vote est reporté.

- 3) Élection d'un représentant ou d'une représentante des usagers au conseil du RSU-DD²⁹**

Sont candidats Nathan AMSELLEM et Yesim BOSTANCI. Tout le conseil vote.

Mme DEMOULIN souligne qu'habituellement les candidatures sont présentées au-delà des professions de foi afin de répondre à des questions éventuelles. Une candidature est notamment portée par une structure.

La Présidente répond que cela peut être le cas lorsque des élus connaissent certains des candidats. En l'état, il n'est possible de se prononcer qu'au regard des documents mis en ligne.

Mme DEMOULIN souhaiterait que lors des prochaines élections les candidats soient invités pour se présenter.

Mme GAIDOT prend connaissance qu'une des candidatures est portée par l'UEJF³⁰ qui est une organisation sioniste soutenant Israël dans le processus génocidaire en Palestine. Elle appelle à voter contre.

La Présidente lui laisse la responsabilité de ses propos. Un des candidats fait effectivement état de son affiliation à son organisation : l'autre candidature fait une profession de foi plus classique. Elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration élit Mme BOSTANCI comme représentante au conseil des usagers au conseil du RSU-DD.

Nombre des membres en exercice : 37

– Nathan AMSELLEM : 3 voix

– Yesim BOSTANCI : 21 voix

– Abstentions : 7

- 4) Nomination de deux représentants ou représentantes de l'Université Paris Nanterre au conseil d'administration de la Fondation Université Paris Nanterre au titre du collège du Fondateur**

La Présidente précise que la Fondation a un membre fondateur unique, l'Université Paris Nanterre. Elle œuvre au côté de l'université pour la soutenir dans ses missions : activité de soutien à des chaires partenariales ; actions de solidarité ; développement et organisation du réseau des alumni. Le conseil d'administration est organisé par collèges et comprend 11 membres. Elle a démissionné de son siège lorsqu'elle a accédé à la présidence de l'université. Les mandats des élus ne sont pas tous à la même date d'où des renouvellements partiels. Un point complet des activités de la Fondation et de son fonctionnement sera fait lors du prochain CA.

M. POLIT souligne la nécessité, au-delà de la présentation des activités, de renouveler l'accord-cadre, qui s'est terminé en juillet 2024 ainsi que l'avenant au statut de la Fondation avec son programme d'action pluriannuel.

²⁹ Responsabilité sociétale des universités et du développement durable.

³⁰ Union des étudiants juifs de France

La Présidente confirme qu'il faudra travailler sur les documents stratégiques qui permettent le bon fonctionnement de la Fondation.

M. PICHARD souligne qu'un point financier sera aussi nécessaire, notamment en commission budgétaire.

La Présidente nomme comme membres du conseil d'administration de la Fondation, M. POLIT, le président de la Fondation et M. RENAUT. Elle leur laisse la parole.

M. POLIT rappelle que la Fondation recherche des mécènes et des partenaires pour collecter des dons, orientés vers la solidarité auprès des étudiants. Le second champ d'activité concerne les chaires de recherche partenariales. Elle développe et anime également le réseau alumni – une grande enquête à ce sujet va être lancée. Il est à la Fondation depuis juin 2023 et il a en pris directement la présidence.

M. RENAUT remplace la Présidente depuis juillet 2024. Il participe volontiers aux travaux de la Fondation d'autant que sa connaissance des dossiers en tant que vice-président chargé du CA lui permet d'articuler de manière efficace l'action de la Fondation.

La Présidente donne lecture de deux nouvelles procurations avant de soumettre ces deux nominations à l'avis du conseil d'administration :

- De M. Ettai à Mme Brzozowski ;
- De M. Vallet à Mme Cedelle.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet un avis favorable à la nomination de M. POLIT et de M. RENAUT comme représentants de l'Université Paris Nanterre au conseil d'administration de la Fondation Université Paris Nanterre au titre du collège du Fondateur.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 20 ; Contre : 4 ; Abstentions : 7

- 5) Élection d'un représentant ou d'une représentante des personnels ingénieurs administratifs, techniques et bibliothèques en exercice dans l'Université Paris Nanterre, nommés *ès qualités*, au Collège des représentants des personnels du Fondateur pour le conseil d'administration de la Fondation université Paris Nanterre

M. AYARI présente sa candidature. Il siège depuis quatre ans.

Seuls les personnels BIATSS votent.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration élit M. AYARI comme représentant des personnels ingénieurs administratifs, techniques et bibliothèques en exercice dans l'Université Paris Nanterre, nommés *ès qualités*, au Collège des représentants des personnels du Fondateur pour le conseil d'administration de la Fondation université Paris Nanterre

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 5 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- 6) Élection de deux représentants ou représentantes des enseignants et enseignants-chercheurs ou personnels assimilés, dont un ou une issu du corps des professeurs des universités ou personnels assimilés, en exercice dans l'Université Paris Nanterre, au Collège des représentants des personnels du Fondateur pour le conseil d'administration de la Fondation Université Paris Nanterre

M. SOREZ présente la candidature de Lucia ROMO, professeure au département de psychologie et psychologue clinicienne. Déjà membre du conseil d'administration de la Fondation dont elle en est la secrétaire, elle sollicite un deuxième mandat et est également porteuse de la chaire en préfiguration « Santé globale et prévention, promotion de la santé ».

M. PICHARD présente la candidature d'Anne DANIS FATOME. Maitresse de conférences à Nanterre depuis 2003, elle a été promue professeure à Brest en 2017, puis est revenue à Nanterre en 2020. Ses recherches sont orientées autour du droit civil de l'environnement et du numérique, ce qui assez conforme à certaines des chaires portées par la Fondation. Parmi les nombreuses fonctions d'intérêt général qu'elle a exercées, elle a été chargée de mission responsabilité sociale de l'université pendant deux ans. Comme responsable de diplôme en apprentissage et de l'Académie du droit de Nanterre, elle a l'habitude de tisser des liens avec le monde non académique.

La Présidente ouvre un vote unique sur ces deux candidatures. Le collège A et B votent.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration élit Mme ROMO et Mme DANIS FATOME représentantes des enseignants et enseignants-chercheurs ou personnels assimilés au Collège des représentants des personnels du Fondateur pour le conseil d'administration de la Fondation Université Paris Nanterre

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 12 ; Abstentions : 3

Mme DEMOULIN désire savoir si les usagers sont informés, lors des appels à candidatures, qu'ils peuvent demander à quelqu'un de les présenter en séance. Cela permettrait de corriger cet effet de déséquilibre.

La Présidente la remercie pour la suggestion.

VI – RECHERCHE

1) Proposition doctorat honoris causa

Ce point est reporté.

VII – CONVENTIONS

1) Conventions autres

CV 2025-030 Convention de reversement Université Paris Nanterre – Université Paris 8

L'Université Paris Nanterre, ayant reçu la première avance par l'ANR du projet Accélération, reverse 544 848,75 € (37,5 % de la phase 1) à l'Université Paris 8.

CV 2025-106 Convention PETREL-TOSCA CY-UPN

Il s'agit d'une convention multipartite qui a pour but de mettre en place un portail pour l'accès aux comptes individuels de retraite, leur alimentation et leur gestion. CY pilote le programme. L'annexe financière est en cours : il s'agit de proratiser l'implication de chaque établissement à l'effectif physique des fonctionnaires de l'année n-1 – effectifs qui n'ont pas encore été renseignés par les autres partenaires.

M. PICHARD trouve problématique de mettre au vote une convention sans avoir connaissance de l'engagement financier de l'établissement.

Pour M. RENAUT, le coût (59 000 €) n'est pas si conséquent, puisqu'il rassemble quatre établissements. Il n'a pas d'information sur le caractère urgent de voter cette convention.

La Présidente propose de reporter le vote en attendant d'avoir tous les éléments nécessaires.

M. AYARI souligne que cette convention doit passer au CSA étant donné que cela concerne la retraite des personnels. La première convention était passée devant le CSA, mais il ne sait pas si c'est obligatoire.

La Présidente propose d'ouvrir le vote sur la première convention.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la convention autre CV 2025-030.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 26 ; Contre : 1 ; Abstentions : 4

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 15 heures 16.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

